
L'inspection des marchandises avant embarquement

De nombreux pays destinataires exigent désormais que toute exportation depuis la France soit soumise à une inspection avant expédition.

L'inspection des marchandises

Cette inspection porte sur la quantité, la qualité et le prix des marchandises.
De manière générale, ce contrôle ne s'applique qu'au-delà d'un certain seuil de valeur.

Toutefois, selon certaines marchandises (notamment les médicaments) ou selon le mode de transport choisi, l'inspection préalable pourra s'appliquer indépendamment de la valeur d'expédition.

Le coût de cette inspection sera à la charge de l'importateur ou du gouvernement de celui-ci.

Les exemptions possibles

Certains produits, sont quant à eux, exemptés de contrôle quel que soit le montant de l'expédition. Ceci concerne notamment les objets d'art, les pierres précieuses et les explosifs.

Selon la qualité des importateurs, les exportations depuis la France peuvent échapper à ce contrôle. Tel peut être le cas pour les exportations destinées aux organismes centralisés et décentralisés de l'administration publique nationale, les corps diplomatiques et consulaires étrangers.

Déroulement de l'inspection

L'inspection est réalisée par les sociétés spécialisées mandatées par les gouvernements respectifs des pays exigeant ce contrôle.

Cette inspection est en principe déclenchée par l'importateur informé normalement de la procédure à suivre.

En cas de désaccord entre l'importateur et l'exportateur sur le déroulement de la procédure, il conviendra de contacter la société mandatée.



Beaune : 03.80.26.39.41

Dijon : 03.80.65.92.71

Mis à jour Février 2012

Ne pas confondre avec :

- Le contrôle préalable des marchandises imposé contractuellement par certains clients étrangers. L'importateur qui exige ce contrôle choisira la société de contrôle et reportera le coût des prestations sur l'exportateur.
- Le contrôle de conformité aux normes du pays ou aux normes internationales, imposé par plusieurs Etats tels que l'Arabie Saoudite, la Russie...
- L'obligation d'inspection imposée par la Banque centrale d'Iran aux paiements de crédits documentaires. Le contrôle portera alors sur la qualité, la quantité et l'emballage. Les frais seront soit à la charge de l'importateur soit de l'exportateur.

Coordonnées des principales sociétés d'inspection des marchandises

Bureau Veritas

<http://www.bureauveritas.fr/gsit>

Centre opérationnel

Centre régional Europe

Immeuble le Doublon B

11, avenue Dubonnet

92407 COURBEVOIE CEDEX

Tél : 01.47.14.62.00

Siège social

GSIT-BIVAC

Immeuble le 1828

67/71, boulevard du Château

92571 NEUILLY-SUR-SEINE

Tél : 01.55.24.70.00

Cotecna Inspection France

<http://www.cotecna.com>

Cité Expandis-Immeuble Le Normandie

5 rue du Mail- BP 90707

44707 ORVAULT Cedex

Tél : 02.51.78.95.95

INTERTEK

<http://www.interlek.com/government/programmes/>

3, rue Edmond Mailloux

27100 Le VAUDREUIL

Tél : 02.32.63.31.65

SGS Monitoring

<http://www.ivp.sgs.com>

Government & Institutions services

191, avenue Aristide Briand

94237 Cachan cedex

Tél : 01.41.24.88.88